

Obligation de stage civique pour 550 élèves

■ L'an prochain, neuf écoles de la Ville de Bruxelles imposeront ce stage dans un service public de la commune.

En 2019-2020, pas moins de 550 élèves de cinquième secondaire devront pres- ter un service civique bénévole obliga- toire de trente heures, en dehors de leurs heures de cours, dans un service public ou le secteur non marchand de la Ville de Bruxel- les, à choisir dans une liste fermée d'ac- cueillants (dont plusieurs écoles primaires de la Ville, le CPAS, des bibliothèques, centres culturels, ludothè- ques, restos du cœur, la mis- sion locale pour l'emploi, le service Seniors, etc.). Objec- tif: permettre aux jeunes d'être acteurs de solidarité. Une sorte d'initiation au vo- lontariat.

Rien à voir, donc, avec les stages professionnalisants prévus dans le cadre de cer- tains cours.

Une obligation étonnante ?

L'initiative qui a discrète- ment vu le jour en septembre 2016 dans quatre écoles officielles de la Ville de Bruxel- les prend de l'ampleur. Pas moins de neuf établissements sont dès à présent dans les starting-blocks.

Des journées de présentation/préparation sont organisées pour les futurs stagiaires. C'est aussi maintenant que de nouveaux partenaires sont recherchés par les services de l'échevine de l'Instruction publique, Fa- ouzia Hariche, à l'origine de ce projet uni- que en son genre.

Le côté obligatoire du stage imposé en plus des heures de cours peut étonner. "Il faut le replacer dans son contexte", explique Alice Rodrique, chargée du projet au service bruxellois de l'Instruction publique. "Il s'agit de bien plus que trente heures de stage. Des at- liers philo sont organisés avant et après autour de notions phares comme l'engagement et la citoyenneté. C'était déjà le cas un an avant

Le cadre réglementaire

Qu'en dit la ministre ?

Un stage obligatoire, à prester en dehors des heures scolaires auprès d'un partenaire choisi par la Ville de Bruxelles: y a-t-il de quoi s'offusquer? Non, pour la ministre de l'Enseignement, Marie-Martine Schyns (CDH). "Nous ne pouvons qu'encourager les familles et les élèves à participer", rapporte son porte- parole, Éric Étienne. "Une école qui développe un projet, c'est toujours positif."

Cela étant, pas à n'importe quelles conditions. "Il faut que l'opération soit clairement présentée

l'apparition du cours de philosophie et citoyen- neté." Réflexions en classe et expérience ex- térieure peuvent ainsi s'alimenter.

Mais pourquoi ne pas laisser le choix de la participation? "Apprendre aux élèves à don- ner du temps pour une cause ou des gens fait partie des valeurs défendues par notre ensei- gnement. Si les élèves étaient libres de partici- per, beaucoup ne se lanceraient sans doute pas. Or on voit que de nombreux stagiaires choisissent d'aller bien au-delà de leurs trente heu- res."

Imposer une activité obligatoire en dehors de l'horaire scolaire ne ferait donc aucune difficulté (lire ci-dessous la réaction de la ministre Schyns)? "Tout est fait pour rencontrer les envies, intérêts et disponibilités de chacun, ré- pond Alice Rodrique. Il y a toujours beaucoup plus de pla- ces de stage que de stagiaires, et ce, dans des domaines (social, soin aux personnes, culture, sport...) et à des horaires extrê- mement diversifiés. Et les élèves dont l'emploi du temps est déjà trop chargé ont la possibilité de faire leur stage en fin d'année, pendant les vacances d'été."

Utile main-d'œuvre

Des centaines de jeunes de 16 ans et plus qui débarquent dans ces équipes posent aussi la question de la main-d'œuvre gra- tuite. "Mais non, personne ne prend la place d'un emploi rémunéré: ce qui est accompli par les stagiaires ne serait pas fait autrement", as- sure la chargée de projets.

Il n'empêche: cette aide conséquente est réservée aux partenaires sélectionnés... Alors pourquoi ne pas autoriser l'élève à faire valider son propre projet? "Pour des questions de qualité. Les partenariats tissés doivent correspondre à notre projet éducatif et pédagogique. Le cadre des stages est précisé- ment fixé afin qu'on n'utilise pas les élèves pour ranger des chaises ou autre chose de ce ge- nre-là."

Partie intégrante de la matière scolaire, la réflexion de chaque stagiaire concernant son service civique est évaluée et cotée.

Monique Baus

dans le projet de l'établissement. Les familles doivent être au courant à l'inscription. D'un point de vue strictement théorique, réglementaire, on pourrait ajouter que le refus d'un élève ne devrait pas avoir de conséquences négatives pour lui."

Comme les écoles s'ajoutent au fur et à mesure au projet, cette remarque vaut particulièrement pour les élèves inscrits depuis plusieurs années dans l'école, bien avant que le projet y soit mis sur pied.

Les activités organisées en dehors des heures de cours ne font, par définition, l'objet d'aucune réglementation. Sauf les voyages scolaires qui doivent répondre à certaines conditions. Mais ils ne sont ni obligatoires ni évalués.

"On voit que de nombreux stagiaires choisissent d'aller bien au-delà de leurs trente heures."

Alice Rodrique

Chargée du projet "Stage civique" au service de l'Instruction publique de la Ville de Bruxelles